



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille. Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 avril 2022.

Etaient présents :

Déborah	CLOSSET-KOPP	CESER Hauts-de-France
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Ginette	VERBRUGGHE	CESER Hauts-de-France
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés :

Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Philippe	GAYOT (Pouvoir)	CESER Hauts-de-France
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Nelly	JANIER-DUBRY (Pouvoir)	Conseil Régional Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI (Pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Sophie	WAROT-LEMAIRE (Pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois

Etaient absents :

Anne - Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Paul - Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Jean - Michel	TACCOEN	PNR Caps et Marais d'Opale

Les personnes invitées ne prenant pas part aux votes :

Assistaient également à la réunion :

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur général ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel
Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Patricia	POUPART	Présidente PNR Baie de Somme Picardie maritime

Etaient également invités et excusés :

Sylvie	CAPRON	Directrice PNR Oise – Pays de France
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d’Opale
Patrice	MARCHAND	Président PNR Oise – Pays de France

Etaient également invités et absents :

Sébastien	DESANLIS	Directeur PNR Baie de Somme Picardie maritime
Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut

Monsieur Philippe GAYOT et Mesdames Nelly JANIER-DUBRY, Claire SONZOGNI et Sophie WAROT-LEMAIRE ont respectivement donné pouvoir à Madame Déborah CLOSSET- KOPP, à Madame Aurore COLSON et à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Préalablement à l’examen des points inscrits à l’ordre du jour, Monsieur Anthony JOUVENEL précise les modalités d’organisation de la réunion du Comité syndical de ce jour liées au contexte sanitaire.

Cette réunion s’est déroulée en visioconférence dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire lié à l’épidémie de COVID et en vertu de la délibération n°20-1011 du 14 décembre 2020 qui en arrête les modalités d’organisation.

C’est la loi du 10 novembre 2021 qui remet en vigueur les dispositions, fixées par la loi du 24 novembre 2020, relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire, et ce jusqu’au 31 juillet 2022.

La délibération prise par le Comité syndical le 14 décembre 2020 permet, en conséquence, l’organisation de la réunion de ce jour selon les modalités suivantes :

- Identification des participants :

Il est fait usage d’une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence.

Dans ce cadre, l’identification des participants s’effectue par vidéo, à l’appui d’une connexion sécurisée via un identifiant de connexion indiqué sur la convocation des membres du Comité syndical, convocation par le biais d’un mail à l’adresse indiquée par chacun des élus.

En début de réunion, le président de séance procède à un appel nominal des membres participants, qu’ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l’application de visioconférence et valide la présence des élus. La réunion se déroule via l’outil de vidéoconférence « zoom ».

Le quorum requis est d’un tiers des délégués soit sept présents physiquement et/ou en visioconférence.

- Modalités d’enregistrement et de conservation des débats :

L’enregistrement des débats s’effectue de façon automatique par l’application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.

- Modalités du scrutin :

Le scrutin est public.

Il sera procédé au vote des délibérations au moyen d’un outil de sondage électronique intégré dans la solution de visio-conférence « zoom » (pour/contre/abstention / ne prend pas part au vote) ou à défaut par l’expression orale du vote par chacun des participants au Comité syndical.

Pour chacune des délibérations soumises au vote, chaque membre sera clairement identifié par son email.

Les porteurs de pouvoir exprimeront oralement le sens du vote de l'élu qu'il représente.

Toute délibération qui demanderait un vote à bulletin secret serait reportée à une prochaine réunion du comité syndical en présence des participants.

Suite à ces précisions, Monsieur Anthony JOUVENEL procède à l'appel des délégués.

Avec 7 délégués présents et 4 procurations, le quorum nécessaire est atteint.

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 3 février 2022.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, le Président fait un point d'actualité afin d'informer les membres du Comité syndical des évolutions depuis la précédente réunion du 3 février dernier.

Le Bureau s'est réuni trois fois :

- Bureau du 8 mars avec l'examen de l'hypothèse annoncée dès la réunion du Comité syndical du 3 février, d'accueillir l'ARB Hauts-de-France (point 4 de l'ordre du jour) et étude des différents scénarios d'évolution statutaires d'ENRx au vu du travail rendu par Maître François BENECH avec un nouveau objet statutaire (les ambitions), un champ d'intervention étendu (Hauts-de-France et au-delà), l'intégration de l'ARB, l'analyse des véhicules juridiques les plus aptes à porter ce projet (point 3 de l'ordre du jour);
- Bureau du 21 mars a rendu un avis de principe relatif à la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France et son accueil au sein d'ENRx (point 4 de l'ordre du jour),
- Bureau du 1^{er} avril, un avis de principe est pris relatif à l'élaboration de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre ENRx et la Région (un engagement de trois ans : 2023-2025 et un tronc commun dans les CPO des PNRx afin de croiser les missions PNRx/ENRx avec les priorités régionales).

Par ailleurs un Copil Région/Parcs/ENRx s'est réuni le 20 avril afin d'aborder :

- ✓ L'avancée vers un changement de statuts pour modifier l'objet et le champ d'intervention d'ENRx et démarcher les partenaires qui ont vocation à intégrer un GIP à constituer. Avec l'accord et la proposition du Vice-Président de la Région Hauts-de-France, Guislain CAMBIER, de nous accompagner dans cette démarche de recherche ou de consolidation des partenariats,
- ✓ La présentation des attentes des Parcs vis-à-vis d'ENRx pour la constitution d'une dynamique inter-parcs a été faite par le Directeur du PNR des Caps et Marais d'Opale coordinateur en 2022 de ce travail, François CHARLET,
- ✓ La validation des demandes du Bureau d'ENRx pour intégrer un chapitre commun relatif aux collaborations et au rôle d'ENRx en faveur de l'inter-parcs dans les six CPO (Parcs et ENRx) et accord sur une CPO/ENRx sur la même temporalité que les Parcs (3 ans) quitte à prévoir une possibilité d'avenant en cours de mise en œuvre afin d'intégrer le changement de statut d'ENRx. La temporalité pourra être nécessaire également pour être en concordance avec la convention ARB qui sera à minima, d'une durée de trois ans.

En tant que représentant du personnel Monsieur Hervé NAULIN se félicite de la lisibilité à trois ans que donnera la Convention pluriannuelle d'objectifs. Toutefois, des zones d'ombres subsistent notamment à propos des priorités régionales auxquelles nous devrions répondre. Par ailleurs, il souligne le travail qui sera réalisé avant les vacances d'été avec un COPIL Région, les rencontres prévues avec le Vice-Président du Département du Nord, du Pas-de-Calais et d'autres encore.

Sur l'évolution des statuts et les modalités de coopération liées.

Monsieur Anthony JOUVENEL apporte des éléments de réponse :

Il confirme que la volonté de bénéficier d'une meilleure lisibilité de nos activités est affirmée, notamment au travers de la future CPO d'une durée de trois ans, avec un tronc commun sur le partenariat d'ENRx pour chacun des cinq Parcs dont le contenu pourrait varier d'un parc à un autre. S'agissant des domaines d'interventions dans lesquels ENRx devra s'impliquer, ils restent à définir sur la base des quatre ambitions affichées et du socle historique (Patrimoine génétique, Récolte, juridique et opérations sous maîtrise d'œuvre d'ENRx – PLD, Plan Arbre, ...) et toute la réflexion menée en interne sous l'animation de Voix Active. Le travail sur les CPO commence dès la semaine prochaine.

Au sujet des statuts, nous nous engageons vers leur révision. Nous attendons la délibération concordante du Parc Scarpe-Escaut qui devrait intervenir la semaine prochaine, avec pour objectif de présenter un premier projet de statuts révisés pour le prochain comité syndical du 20 juin. Un GIP est toujours un sujet d'actualité mais pour lequel il est nécessaire de consolider notre projet d'avenir et surtout de mobiliser de nouveaux partenaires publics ou privés. Sur ce dernier point, la Région notamment au travers de son Vice-Président, Guislain CAMBIER, s'engagera dans cette recherche.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise, à propos de l'élaboration des CPO des cinq Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France, qu'une réunion est prévue le 9 mai pour aller plus loin dans leur contenu. Une première liste des éléments de contenu sur lesquels la Région et ENRx sont d'accords est à arrêter pour parvenir à l'écriture de l'ensemble des CPO avant l'été.

Les retours des Directions de la Région concernées et de la Mission 2040 sont attendus.

Monsieur Hervé NAULIN s'inquiète également du fait que les missions qui pourraient être placées sous la coordination d'ENRx ne sont pas encore définies. Nous n'avons pas encore une vision claire de ce qui est stabilisé et de ce qui reste à préciser.

Monsieur le Président comprend ces attentes légitimes, une réunion du Comité de pilotage interne prévue le 18 mai permettra de partager les informations sur tous ces points.

2. Présentation du Bilan d'activités 2021.

Le Président Anthony JOUVENEL introduit ce point en soulignant que le bilan 2021 est celui d'une année atypique ! Avec l'engagement de l'évolution des missions et des statuts d'ENrx, les agents « en mission » auprès des trois Parcs naturels régionaux du Nord et du Pas-de-Calais qui intègrent les syndicats mixtes de ces Parcs, un Comité syndical renouvelé, un changement de Directeur, et tout cela sur fond d'épidémie de COVID et d'organisation de réunions en visioconférence... Une année 2021 toutefois riche de réalisations et porteuse des évolutions qui interviendront en 2022, année de transition pour Espaces naturels régionaux.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise que ce bilan 2021 est déjà consultable sur le site internet d'ENRx www.enrx.fr et que la version papier sera adressée à tous.

Ce bilan illustré présente soixante-dix-huit actions et réalisations structurées en dix-neuf chapitres sur quarante pages.

Il s'organise autour des cinq points du sommaire suivant :

- Contribuer aux politiques régionales et assurer des missions d'intérêt régional,
- Partenariats et coopération,
- Accompagner la mise en œuvre des chartes de Parcs,
- Organisation, formation, gouvernance,
- Vie du Syndicat mixte.

Les extraits du Bilan présentés donnent des informations relatives au personnel, au budget, aux partenariats, à l'inter-parcs, à Plantons Le Décor, aux Cahier numériques, aux activités du Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France, à l'opération Partons 2.0,
La présentation de ce jour sous forme d'extraits concerne seulement dix pour cent du document, le reste est à découvrir sur internet ou dans la publication papier.

Madame Ginette VERBRUGGHE exprime sa satisfaction à propos du travail présenté.

3. Modification de l'objet statutaire d'Espaces naturels régionaux et de son champ d'intervention.

Monsieur le Président explique que ce point donnera lieu à une proposition de délibération lors de la prochaine réunion du Comité syndical qui interviendra le 20 juin prochain.

En effet, au titre de l'article 8 des statuts d'ENRx, toute modification doit être demandée, au moyen d'une délibération concordante, par au moins les deux tiers des membres qui constituent le syndicat mixte (la Région et les PNR de l'Avesnois, de CMO et Scarpe-Escaut).

A ce jour, les Parcs des Caps et Marais d'Opale et de l'Avesnois ont délibéré en ce sens respectivement le 8 et le 26 avril, Scarpe-Escaut délibèrera début juin et la Région un peu plus tard. Par ailleurs, nous avons reçu le 20 avril une première proposition de rédaction des nouveaux statuts de la part de Maître François BENECH qu'il nous faudra retravailler au vu des récents débats tenus en COPIL Région et du rendez-vous prévu avec les services du contrôle de la légalité le 4 mai prochain. Monsieur Philippe JAECK, Payeur régional, nous apporte également son aide et ses conseils lors de réunions qui auront lieu dorénavant régulièrement.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise que la réunion avec les services de la Préfecture permettra d'avancer sur ce dossier. Par ailleurs le Bureau s'est réuni trois fois en un mois au sujet des missions, ambitions et du périmètre d'intervention du futur ENRx. Les éléments stabilisés permettent de progresser sur l'écriture des statuts au-delà même des missions et du champ de compétence territoriale vers une clarification de nos fonctions. L'exercice réalisé par Maître BENECH, qui a rendu une première version, permet de privilégier le statut du Syndicat mixte dans la perspective de la création d'un éventuel GIP. Les statuts du syndicat mixte existants seraient toilettés pour modifier les missions et le champ territorial d'intervention d'ENRx en préparation de la constitution d'un GIP et pour permettre le travail d'intégration de nouveaux partenaires.

A propos du périmètre d'intervention, Madame Ginette VERBRUGGHE demande quel est l'intérêt de travailler avec la Normandie ou l'Ile-de-France alors que le territoire des Hauts-de-France est déjà très étendu.

Monsieur le Président explique qu'il ne s'agit pas d'étendre le périmètre mais de tenir compte des coopérations existantes. En effet le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France s'étend en Ile-de-France, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est transfrontalier et nous avons des partenariats en Normandie au titre des activités du Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise que si le périmètre d'intervention d'ENRx est bien le territoire des Hauts-de-France, nous avons cependant des conventions anciennes avec des partenaires hors région. Par exemple avec la Chambre d'agriculture de Normandie et l'Institut français du cidre, d'ailleurs la partie nord du Pays de Bray est située dans les Hauts-de-France. Nous avons également un partenariat avec le Centre de recherche agronomique de Gembloux en Belgique avec une convention valable jusqu'en 2030 et nous travaillons également, au titre des activités du CRRG, avec des partenaires d'Ile-de-France avec lesquels nous avons des variétés fruitières et légumières en commun. Il est intéressant d'inscrire ces partenariats dans la durée pour créer des solidarités voire des mutualisations et conforter des actions avec ces acteurs hors région.

Monsieur Alexandre COUSIN demande si des ouvertures avec le Kent existent ou sont envisagées car nous avons des races et espèces communes également. Par ailleurs il se retrouve

bien sur les quatre ambitions structurantes présentées avec l'intégration du thème de la préservation de la biodiversité.

A propos de collaboration avec le Kent, Monsieur le Président pense que cela peut être moins simple, mais que c'est toujours possible par voie de convention. En ce qui concerne les quatre ambitions structurantes, celle affichée en faveur de la préservation de la biodiversité au titre des relations « Homme-Nature » constitue un socle, une ambition transversale à l'ensemble de nos missions qui s'appuieront sur elle.

Monsieur Hervé NAULIN remercie pour cette présentation très complète du travail en cours pour le changement des statuts d'ENRx. Il note que le rendez-vous prévu avec le Contrôle de légalité sera déterminant notamment sur la temporalité de l'étape intermédiaire que constitue le changement statutaire en préparation de la mise en place d'un GIP. Il est difficile de se projeter dans les conditions d'exécution des missions dans ce contexte avec beaucoup d'inconnu.

Monsieur Anthony JOUVENEL en convient et revient à l'intérêt du COPIL interne pour partager les informations.

4. Décision relative à l'implication d'Espaces naturels régionaux dans la préfiguration de l'Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France.

Monsieur le Président rappelle que cette proposition a été évoquée lors de la précédente réunion du Comité syndical, le 3 février dernier. Depuis, les réunions du Bureau du 8 et du 21 mars ont été l'occasion de préciser les choses notamment le 8 avec les services de l'Etat (DREAL et OFB) et la Région (Direction de la biodiversité) et d'émettre le 21 un avis relatif aux modalités de cet accueil par Espaces naturels régionaux. Il est notamment important qu'ENRx soit associé à la rédaction de la convention constitutive. La position du Bureau du 21 mars se trouve dans les dossiers, il est proposé de l'adopter sous forme d'une délibération.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique qu'ENRx a été sollicité pour prendre position avant le 23 mars, c'est pourquoi le Bureau a rendu ce premier avis le 21. Cette question a été évoquée le 3 février en Comité syndical. Toutefois compte-tenu du fait que nous disposons de peu d'information, un avis favorable de principe a alors été rendu. Plusieurs aspects restent à étudier, le rôle d'ENRx dans la gouvernance de la future agence, le coût financier, la durée de l'engagement des partenaires, les ressources humaines avec trois agents de l'Observatoire régional de la biodiversité déjà en poste auprès du Conservatoire botanique national de Bailleul et concernés par un transfert vers ENRx, des embauches prévues et la question de l'animation des neuf équivalents temps pleins, tous employeurs confondus, qui travaillerons à terme pour l'ARB.

Une réunion a déjà été organisée avec le Conservatoire botanique national de Bailleul et d'autres sont prévues au sujet du transfert des salariés, or les autres partenaires n'y ont pas participé.

Une réunion du Comité régional de la biodiversité est prévue le 4 mai au matin au sujet de l'ARB.

Madame Ginette VERBRUGGHE exprime son embarras pour voter pour quelque chose qui n'existe pas encore et dont on ne connaît pas les contours. Elle ajoute que Monsieur Jean-Michel TACCOEN a été entendu devant le CESER au sujet de l'ARB et aucune réponse n'a été apportée quant à la place des associations dans ce dispositif. En conséquence, elle s'abstient sur ce projet de délibération.

Monsieur le Président partage ces interrogations. Il s'agit avec cette délibération de border notre situation et de protéger notre structure avant d'avancer plus avant dans ce chemin, si celui-ci devait être pris.

Monsieur Alexandre COUSIN rejoint la position exprimée par Ginette VERBRUGGHE, il faudrait ajouter une demande d'associer toutes les associations. C'est une demande des écologistes qui redoutent une prééminence des associations de chasse au détriment par exemple d'ornithologues. Mais est-ce à ENRx de faire ce type de demande ?

Monsieur Anthony JOUVENEL comprend bien ce message, mais il s'agit d'une question différente qui porte sur la position de la future ARB. C'est une vraie question qui doit être intégrée dans un groupe de travail spécifique.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que cette délibération a pour but de cadrer notre position en posant nos conditions et des éléments de sécurisation de l'opération. Il a par ailleurs rencontré les salariés concernés qui ont beaucoup de questions et ne savent pas à qui les poser. Madame Déborah CLOSSET-KOPP pense que la question de la composition de cette nouvelle structure est une vraie question. Des frustrations sont à craindre si toutes les structures ne sont pas représentées, toutefois si tout le monde est présent cela s'apparentera au Comité régional de la biodiversité. Se pose également la question de la neutralité d'ENRx dans le fonctionnement et l'animation de l'ARB, ne faut-il pas craindre une tutelle de la Région ?

Monsieur le Président renvoie au deuxième et au dernier paragraphe de la seconde page de l'avis de principe qui posent nos demandes d'association à la gouvernance et à la définition des choix stratégiques.

Madame Ginette VERBRUGGHE comprend bien les raisons pour lesquelles cette délibération est proposée, toutefois elle constate que dans un premier temps la Région a hésité à créer cette ARB et s'inquiète en conséquence du choix des acteurs retenus et de la place de la Région qui pourrait être renforcée et dicter sa loi au travers d'ENRx. En tant que représentant d'associations naturalistes au sein du CESER elle exprime des inquiétudes et des réserves.

Les récents débats à ce sujet en CESER laissent craindre que nous ne nous dirigeons pas vers une ARB consensuelle et prête à travailler avec tout le monde.

Madame Aurore COLSON pense que cette délibération est de nature à nous rassurer en demandant la participation d'ENRx au COPIL, ce qui nous gardera d'être embarqués dans des choses contraires à nos valeurs.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP au sujet des financements et de l'articulation avec d'autres structures, des zones d'ombre subsistent. Cet avis demande en conséquence à être amendé et complété.

Le Président propose d'amender le texte en incluant les différentes questions portées par les membres du CESER afin de leur donner l'écho qui convient.

Madame Ginette VERBRUGGHE demande s'il serait compliqué de prévoir un préambule dans lequel ENRx pourrait se réserver le droit de se retirer du projet si ses valeurs n'étaient pas respectées.

Au vu des remarques faites, cette proposition est adoptée.

(11 votants - dont 4 pouvoirs – 7 « pour », 0 « contre », 3 « abstentions », 1 « ne prend pas part au vote »).

5. Ressources humaines.

Le Président Anthony JOUVENEL présente ces délibérations :

- Une délibération déjà prise mais que le contrôle de la Légalité nous demande de modifier en apportant une précision relative au nombre de jours fériés intégrés dans le calcul de la durée annuelle légale de travail,
- Une délibération relative à l'organisation des instances paritaires en rappelant la décision prise de maintenir les instances sous forme paritaire avec les représentants de l'autorité territoriale déjà désignés, en préparation des élections des représentants du personnel le 8 décembre prochain,
- Les deux délibérations proposées pour l'adoption des tableaux des effectifs et des quotas d'avancement.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (0 « contre », 0 « abstention », 0 « ne prend pas part au vote »).

6. Candidature en réponse à l'appel à projet 2022 du Fonds de dotation « Collections et biodiversité » pour la préservation de la biodiversité cultivée.

Ce projet sur cinq ans s'inscrit dans l'appel à projet lancé par le Fonds Collections et biodiversité. Il est destiné à permettre la PREservation de Variétés LEGumières Hauts-de-France et françaises (PREVALE), en lien avec nos partenaires, le Pôle Légumes Région Nord, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, ... en assurant la multiplication et la caractérisation de variétés régionales et nationales.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'il s'agit d'un fonds créé au niveau national, il est appelé à se développer. Nous sommes préparés pour répondre à cet appel dans un délai court.

Ce projet présente l'intérêt de renforcer les actions en faveur du maintien du patrimoine légumier régional et national et de caractériser les variétés retenues.

La délibération proposée pour répondre à l'appel à projets 2022 du Fonds de dotation dans le cadre du projet PREVALE est adoptée à l'unanimité (0 « contre », 0 « abstention », 0 « ne prend pas part au vote »).

7. Décision relative à l'accueil d'une partie de la collection européenne de pommiers sauvages au Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique qu'il nous a été proposé d'accueillir à Villeneuve d'Ascq une centaine de pommiers sauvages issus du verger conservatoire de l'université de Paris Saclay. Ce travail en lien avec l'INRAE et le CNRS est destiné à préserver les ressources du pommier sauvage européen utile notamment à la recherche sur les capacités de réponse des arbres fruitiers au changement climatique. Nous avons la possibilité d'accueillir une centaine de variétés sauvages en pépinière à Villeneuve d'Ascq afin d'étudier leur évolution et de les caractériser sur une période minimum de quinze ans.

Le Comité syndical exprime un avis favorable pour l'accueil de cette collection dans le cadre de ce partenariat.

8. Convention de partenariat entre l'Union Rouge Flamande, la Maison de l'Elevage du Nord, ENRx et la Fromagerie de l'Abbaye du Mont des Cats.

Cette convention s'inscrit dans un cadre de conventions destinées à assurer la préservation de races animales domestiques régionales via la valorisation de leurs produits au moyen de la création et de l'animation de filières : ici le développement d'un fromage mis au point par la fromagerie de l'Abbaye du Mont des Cats à partir du lait de vaches Rouge Flamande.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'une dégustation de ce produit sera organisée.

La délibération proposée pour adopter cette convention est adoptée à l'unanimité (0 « contre », 0 « abstention », 0 « ne prend pas part au vote »).

9. Adhésion d'ENRx à l'Association Ramsar France.

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente cette proposition d'adhésion car elle présente un intérêt évident du fait que l'association Ramsar est l'acteur incontournable de l'élaboration des politiques en faveur des zones humides. L'appui aux territoires ruraux qu'ENRx entend développer au titre de ses activités en faveur de la préservation de la biodiversité, relation Homme-Nature, sera conforté par l'intégration du réseau Ramsar. Il est proposé qu'ENRx y

soit représenté par Monsieur Anthony JOUVENEL en tant que titulaire et Monsieur Gérard DUHAYON en tant que suppléant.

La délibération proposée pour l'adhésion d'ENRx à l'association Ramsar est adoptée à l'unanimité (0 « contre », 0 « abstention », 0 « ne prend pas part au vote »).

10. Questions diverses.

Calendrier des prochaines réunions Bureau et Comités syndical :

- Bureau du 9 juin de 10h30 à 12h30,
- Comité syndical du 20 juin de 14h30 à 16h30, en présence des participants.

